

## PROJET SLGRI ISSU DES PROPOSITIONS DES PARTIES PRENANTES EN ATELIERS

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	DETAIL	PERIMETRE D'APPLICATION	PRIORITE	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	ECHELLE DE PORTAGE				PORTEURS POTENTIELS			
							Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres
0 - AIDER LES MAITRIES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI  (CONTEXTE GEMAPI)	0-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	0-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer le territoire pour porter les missions/compétences du grand cycle de l'eau</li> <li>Promouvoir la cohérence, la solidarité et la subsidiarité par une graduation de périmètres : bloc communal / sous-unité hydrographique / grand bassin</li> </ul>	SLGRI	1	Gouvernance	✓	✓				Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE	CLE SAGE
		0-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier des référents eau et des référents urbanisme au sein des EPCI</li> <li>Porter cette double thématique eau et urbanisme au sein de chaque strate territoriale (bloc communal / sous-unité hydrographique / grand bassin)</li> </ul>	SLGRI	1	Gouvernance	✓	✓	✓			Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI	CLE SAGE
	0-B- ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGES SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	0-B-1 Accompagner les collectivités vers la mise en oeuvre de programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le déploiement des actuels syndicats d'aménagement hydraulique sur des périmètres de bassin versant</li> <li>Promouvoir une stratégie d'aménagement de versants, de lits majeurs et de têtes de bassin en complément de l'action sur le lit mineur</li> </ul>	SLGRI	1	Gouvernance	✓					Préfecture, DDT(M)	EPTB	CLE SAGE
		0-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les maîtres d'ouvrages locaux pour leur permettre d'initier les procédures foncières nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement</li> </ul>				Animation / communication	✓	✓	✓		DDT(M)	EPTB, CATER	CLE SAGE
	I-A- APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ZONES A RISQUE	I-A-1 Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la connaissance sur les crues de faible période de retour (Q20, Q10, Q5...)</li> <li>Intégrer ces crues dans les réflexions de prévention : dommages cumulés au sein du TRI, perspective de ralentissement dynamique</li> </ul>	SLGRI	1	Connaissance	✓						EPTB	
		I-A-2 Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier l'influence du changement climatique sur les aléas d'inondation que l'impact provienne d'une modification des conditions aval (niveau marin) ou des conditions climatiques sur le bassin (pluviométrie...).</li> </ul>	SLGRI	2	Connaissance	✓					DDT(M)	EPTB	
		I-A-3 Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire des analyses plus approfondies des enjeux implantés en zone inondable pour évaluer le degré de vulnérabilité.</li> <li>Prioriser sur les enjeux stratégiques (établissements de gestion de crise, installation de captage et de traitement d'eau brute, EHPAD...)</li> </ul>	TRI	1	Connaissance	✓	✓	✓				EPTB, EPAGE, EPCI	
I - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	I-B- SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION	I-B-1 Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couvrir l'ensemble des communes du TRI d'un DICRIM et réviser si besoin les DICRIM obsolètes</li> <li>S'appuyer sur la Transmission d'informations aux Maires organisée par le Préfet, à prioriser sur les communes du TRI</li> <li>Prévoir la mise à disposition de DICRIM de référence</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication				✓		Préfecture, DDT(M)	Communes	
		I-B-2 Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un plan de communication adapté selon les publics pour améliorer les résultats de sensibilisation et s'appuyer sur les relais locaux (associations de riverains, conseils de quartier, assureurs...)</li> <li>Concevoir des outils de communication adaptés (intéactifs) et accompagner leur mise à disposition</li> <li>Prévoir une sensibilisation au risque dans le cadre particulier de l'accueil des nouveaux arrivants</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication	✓	✓	✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI, commune	Association de riverains
		I-B-3 Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les chefs d'entreprise par rapport au risque d'inondation au sein de l'entreprise mais également concernant le risque individuel du salarié (domicile, trajet)</li> <li>Promouvoir les retours d'expériences et mises en réseau</li> </ul>	TRI	2	Animation / communication	✓	✓	✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI, Conseil Régional	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture
	I-C- PREPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A ANTICIPER LES INONDATIONS	I-C-1 Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner les clés aux élus locaux pour leur mission d'information préventive et de responsable de l'organisation locale de la gestion de crise</li> <li>Organiser des journées d'information et de formation thématiques, encourager les échanges sur la thématique inondation</li> <li>Communiquer sur le porter à connaissance des trois niveaux d'aléas de la cartographie des risques du TRI</li> <li>Accompagner les élus locaux pour l'application du droit des sols dans les zones à risque d'inondation et les informer sur la pratique des mesures de police administrative d'un projet contrevenant</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication	✓	✓	✓	✓		Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI	AMF
		I-C-2 Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter l'implantation des repères de crues historiques et communiquer sur ces repères</li> <li>Favoriser l'interprétation des prévisions de crue par les riverains en associant une représentation concrète du risque en fonction d'une hauteur prédite à une station</li> <li>Proposer aux riverains (en complément du DICRIM) un document type pour élaborer leur Plan Familial Inondation</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication	✓		✓	✓	✓		EPTB, EPAGE, EPCI, commune	

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	DETAIL	PERIMETRE D'APPLICATION	PRIORITE	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	ECHELLE DE PORTAGE				PORTEURS POTENTIELS			
							Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres
II - AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES	II-A- AMELIORER LA CHAINE DE PREVISION ET D'ALERTE	II-A-1 Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'amélioration continue des prévisions du SPC Vienne-Charente-Atlantique</li> <li>Mettre à jour les listes de diffusion des messages d'alerte préfectoraux (organisations territoriales à venir, ensemble des acteurs de la gestion de l'eau)</li> <li>S'assurer du bon déploiement du dispositif "VIGINOND"</li> </ul>	SLGRI	1	Connaissance	✓					DREAL (SPC)		
		II-A-2 Améliorer la diffusion des messages de vigilance crue auprès des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les collectivités dans la mise au point d'outils performants pour la transmission des alertes auprès des riverains</li> <li>Encourager la diffusion des prévisions des crues sur des panneaux digitaux dédiés</li> <li>Communiquer sur les outils de prévision des crues auprès du grand public</li> </ul>				Animation / communication	✓				Préfecture, DDT(M)		
	II-B-FAVORISER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE	II-B-1 Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise départementaux (ORSEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser une collaboration des deux missions Référent Départemental Inondation des départements de la Charente et de la Charente-Maritime</li> <li>Privilégier l'interopérabilité des différents outils cartographiques et des bases de données d'enjeux à l'échelle interdépartementale</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication	✓					Préfecture, DDT(M)	EPCI, commune	
		II-B-2 Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que le contenu des PCS soit actualisé</li> <li>Intégrer la vulnérabilité des réseaux énergétiques, d'eau et de circulation pour l'organisation du PCS</li> <li>Prévoir une fiche spécifique relative à la prise en considération de la crue millénale (hors cadre de fonctionnement général du PCS)</li> <li>Organiser des exercices de gestion de crise relatifs au risque d'inondation pour vérifier et adapter l'organisation du PCS</li> </ul>				Planification	✓				Préfecture	EPTB, EPAGE	
		II-B-3 Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des évènements de sécurité civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les moyens humains et matériels disponibles à l'échelle intercommunale de manière à prévoir la mutualisation en appui des PCS</li> <li>Prévoir l'intervention de l'EPCI sur ses domaines de compétence en lien avec la gestion de crise (collecte des déchets...)</li> <li>Envisager des réserves intercommunales de sécurité civile</li> </ul>				Planification				✓	Préfecture	EPCI, commune	Opérateur de réseaux
		II-B-4 Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir l'organisation pour capitaliser des données dans les meilleurs délais (peut faire l'objet d'une fiche spécifique du dispositif de gestion de crise) : relevés des laisses de crues, campagnes photographiques...</li> <li>Capitaliser l'expérience des acteurs locaux ayant vécu la gestion des évènements d'inondation historiques</li> </ul>				Planification	✓	✓	✓	✓	DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI, commune	
	II-C-DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES	II-C-2 Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les moyens et les procédures qui permettent d'assurer un service minimum pendant l'inondation et surtout pendant la phase de reconstruction</li> </ul>	TRI	1	Animation / communication	✓	✓	✓	✓	✓	Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI, commune	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture
		II-C-1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser le degré de prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux (électrique, gaz, eau potable, eaux usées...)</li> <li>Promouvoir l'ajustement des dispositions de sécurité en conséquence</li> </ul>				Planification		✓		✓	Administrations de l'Etat	Collectivités territoriales	Entreprises

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	DETAIL	PERIMETRE D'APPLICATION	PRIORITE	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	ECHELLE DE PORTAGE				PORTEURS POTENTIELS			
							Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres
III - AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	III-A PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	III-A-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération	• Réviser les PPRI d'ancienne génération en intégrant les nouvelles données techniques (Modèles Numériques de Terrains, modèles hydrauliques...) • Mettre en cohérence les hypothèses d'aléa entre les PPRI (évolution des conditions de ruissellement...) • Faciliter la gestion saisonnière et nuancer le principe du libre écoulement en lit majeur en fonction de la localisation (permettre les freins hydrauliques) • Renforcer le dialogue entre l'Etat et les collectivités pour concilier au mieux nécessité de sécurité des personnes et des biens et projets urbains	SLGRI (priorisation sur le TRI)	1	Planification		✓				Préfecture, DDT(M)		
		III-A-2 Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation	• Renforcer la mise à disposition de l'ensemble des connaissances disponibles et à acquérir dans le cadre de la SLGRI sur la gestion des risques d'inondations • Renforcer la présence des structures compétentes dans le grand cycle de l'eau au sein des étapes d'élaboration des SCoT et PLU/cartes communales • Promouvoir les leviers permettant d'adapter le développement du territoire à la présence de l'aléa et d'agir en amont sur la limitation de l'aléa	SLGRI	1	Animation / communication	✓	✓	✓			DDT(M)	EPTB, EPAGE, porteur SCoT	
		III-A-3 Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable	• Cibler à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent, c'est-à-dire du champ d'expansion de crue, les besoins anticipés en mesures compensatoires (déblaiement, restauration de zone humide...) • Pré-identifier les secteurs les plus opportuns pour mettre en œuvre ces mesures : bancarisation de sites • Définir ces stocks de sites en cohérence avec l'usage en vigueur (modalités d'implantation, de gestion)	SLGRI	2	Connaissance		✓	✓			DDT(M)	EPAGE	
		III-B-1 Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique	• Mobiliser le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour les démarches de réduction de vulnérabilité : Programme d'Intérêt Général, recours aux prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité dans le règlement des PPRI... • Responsabiliser les citoyens en tant qu'acteur de leur propre sécurité • Prévoir un diagnostic de vulnérabilité préalable pour identifier les mesures les plus pertinentes • Prévoir un accompagnement des piétonniers par la collectivité (technique, administratif)	TRI	2	Planification		✓				Préfecture, DDT(M)		
		III-B-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations	• Mutualiser les opérations de diagnostics de vulnérabilité et de mise en œuvre des mesures préconisées aux échelles appropriées : quartiers, communes, intercommunalités... • Se saisir des opérations de mutation ou de rénovation urbaine pour mettre en œuvre la réduction de vulnérabilité. • Promouvoir la réduction de vulnérabilité par cible spécifique (habitats, équipements publics, entreprises, réseaux et installations techniques) ou par une démarche globale à l'échelle d'un périmètre urbain	TRI	1	Animation / communication	✓		✓	✓			EPTB, EPAGE	
	III-B DEVELOPPER LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	III-B-3 Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques	• Admettre la réalisation de projets de protection collective en complément des actions préventives • Limiter ces projets à des secteurs urbains très localisés (poches d'enjeux importants) • S'assurer d'impacts modérés et maîtrisés du projet : effet amont / aval, risque lié à la surverse ou à la brèche... • Conditionner ces projets à la réalisation d'une Analyse Multi-Critères : analyse coût-bénéfice, proportionnalité aux enjeux...	TRI	2	Travaux				✓	✓		EPCI, commune	
		III-B-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent	• Profiter d'opérations de mutation (démolition, requalification) pour libérer des espaces inondables stratégiques et déplacer des enjeux hors des zones d'expansion des crues • Examiner cette alternative, en fonction des opportunités - Démarche volontaire et décisionnelle de la collectivité locale	TRI	2	Connaissance	✓		✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI	
		III-C-1 Incrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine	• Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales pour fixer un cadre aux nouveaux projets d'aménagements en privilégiant une approche intercommunale • Privilégier une souplesse du schéma pluvial permettant une approche globale simplifiée et une analyse plus fine dans les zones à enjeux • Fixer un cadre général dans les SCoT - Retranscrire les prescriptions dans le PLU (zonage, règlement) et privilégier les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour encadrer la gestion du pluvial à l'échelle des zones à urbaniser • Intégrer le risque de concomitance des crues et de saturation du réseau pluvial	SLGRI	1	Travaux				✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture
		III-C-2 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales	• Promouvoir la gestion des écoulements comme clé d'entrée de l'aménagement du territoire à l'échelle de la planification urbaine (SCoT, PLU) et de l'urbanisme opérationnel • Inscire dans les SCoT et PLU des règles permettant de limiter l'imperméabilisation des sols tout en encadrant la consommation d'espaces fonciers • Sensibiliser les aménageurs au recours à des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : limitation des entreprises imperméabilisées, revêtements drainants, noues, infiltration à la parcelle...	SLGRI	1	Connaissance				✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune	

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	DETAIL	PERIMETRE D'APPLICATION	PRIORITE	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	ECHELLE DE PORTAGE				PORTEURS POTENTIELS					
							Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres		
IV - GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALEMENTISME DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	IV-A-PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	IV-A-1 Cartographier les zones d'expansion des crues, assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine, encourager des usages adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographier les zones d'expansion des crues sur la base des connaissances existantes (PPRI, AZI) et d'études complémentaires notamment sur les têtes de bassin versant et les petits affluents.</li> <li>Zoner ces espaces dans les documents de planification urbaine dans un objectif de préservation de leur fonction</li> <li>Proposer des règles adaptées d'utilisation des sols de ces zones, dans les secteurs non couverts par un PPRI</li> <li>Encourager l'usage prairial des zones d'expansion des crues</li> </ul>	SLGRI	1	Connaissance	✓	✓	✓	✓		DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI			
		IV-A-2 Réaliser l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer un cadre méthodologique commun à l'échelle du bassin versant</li> <li>Engager les inventaires locaux des zones humides, nécessaires à la protection de ces espaces et à leur valorisation</li> <li>Reporter les inventaires des zones humides dans les documents de planification urbaine de manière à renforcer la préservation de ces espaces</li> </ul>			Planification				✓	✓	DDT(M)	porteur SCoT, EPCI, commune			
		IV-A-3 Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les zones d'expansion des crues susceptibles d'être reconquises</li> <li>Développer des actions de reconnexion de zones d'expansion des crues (suppression de bourelts de curage, recharge de lit mineur, intervention sur des ouvrages hydrauliques...)</li> <li>Utiliser les retours d'expériences (dont indicateurs de suivi) pour sensibiliser à la réalisation de ce type de projet et favoriser leur déploiement sur le territoire (inscrire ces projets dans les Plans Pluriannuels de Gestion des rivières)</li> <li>Encourager la gestion des espaces naturels de débordement dans le cadre de partenariats</li> </ul>	SLGRI	2		Animation / communication	✓	✓	✓			DDT(M)	EPTB, EPAGE		
		IV-A-3 Développer le projet de ralentissement dynamique par sur-inondation à l'échelle du bassin versant de la Charente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter les premières réflexions de sur-inondation conduites antérieurement sur le bassin versant de la Charente (sur-inondation ou sur-stockage : augmenter artificiellement la capacité de rétention d'un champ d'expansion des crues)</li> <li>Bâtir une stratégie de sur-inondation partenariale (contexte GEMAPI, concertation avec la profession agricole, intérêt hydraulique aval global, intérêt local des retenues...)</li> <li>Définir des objectifs d'aléa compatibles avec un rapport coût / bénéfice favorable</li> </ul>				Connaissance	✓	✓				EPTB			
		IV-B-1 Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les écoulements au droit des infrastructures en remblai dans le lit majeur, là où l'impact de ces ouvrages est considéré comme aggravant le risque d'inondation (sur-inondation en zone urbaine)</li> <li>Mener la réflexion par tronçon hydrographique cohérent (zone d'influence des ouvrages, groupe d'ouvrages...)</li> </ul>	TRI et aval TRI	2	Connaissance	✓	✓					EPTB, EPAGE			
		IV-B-2 Restaurer et entretenir la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurer une section cible du lit mineur de la Charente dans la zone d'accumulation sédimentaire au droit du barrage de Saint-Savinien afin de corriger le phénomène de sur-inondation engendré en amont</li> <li>Gérer l'ouvrage afin de limiter le phénomène d'envasement et mener un dragage d'entretien régulier</li> </ul>				Travaux		✓				EPAGE			
	IV-C-PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT	IV-B-3 Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre l'accent sur la problématique des déchets flottants susceptibles de constituer des embâcles dans les ouvrages d'art en cas de crue : surinondation locale, risque de rupture d'ouvrage et d'onde de crue</li> <li>Prévoir un entretien raisonné des embâcles dans les plans de gestion des cours d'eau (pas d'élimination systématique - fonctionnalité d'habitat)</li> </ul>	SLGRI	3	Planification			✓				EPAGE, Conseil Départemental			
		IV-C-1 Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les secteurs prioritaires d'intervention sur l'hydro-morphologie en lien avec l'objectif de prévention des inondations</li> <li>Conduire des projets de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau (permettre au cours d'eau de réinvestir ses lits d'origine et de se reméander) afin d'allonger le cheminement de l'eau</li> <li>Conduire des projets de restauration de ripisylve le long des cours d'eau, y compris au niveau des têtes de bassin, pour ralentir les écoulements lors des crues débordantes</li> <li>Utiliser les retours d'expériences pour sensibiliser à la réalisation de ce type de projet et favoriser leur déploiement sur le territoire (inscrire ces projets dans les Plans Pluriannuels de Gestion des rivières)</li> </ul>	SLGRI	1	Connaissance	✓	✓					EPTB, EPAGE			
		IV-C-2 Connaitre les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaitre les chemins de l'eau sur les versants et les têtes de bassin : cartographier réseau hydrographique, talwegs et zones d'engouffrement, croiser avec la propension des sols au ruissellement, les pentes, les enjeux...</li> <li>Identifier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des flux ruisselants (haies, talus, boisements...intercepter les chemins de l'eau) - lien Trame Verte et Bleue : avoir un diagnostic partagé</li> <li>Cartographier ces éléments paysagers dans les documents de planification urbaine et inscrire des règles de protection</li> </ul>				Animation / communication	✓	✓				EPTB, EPAGE			
		IV-C-3 Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les secteurs prioritaires d'intervention à l'échelle du bassin versant</li> <li>Conduire des actions pionnières de plantation de haies, de boisement, de création de noues, d'installation de fascines... dans les zones de circulation superficielle d'eau avec des objectifs de suivi technique de l'incidence de ces projets - lien Trame Verte et Bleue</li> <li>Promouvoir l'intérêt du ralentissement dynamique par les mesures d'hydraulique douce auprès des acteurs locaux du bassin versant de la Charente grâce aux retours d'expériences (locaux ou hors bassin)</li> <li>Déployer les projets d'aménagements de versants sur les territoires prioritaires</li> </ul>	SLGRI	1	Planification				✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune			
						Connaissance	✓	✓					EPTB, EPAGE			
						Animation / communication	✓	✓	✓	✓		DDT(M)	EPTB, EPAGE, porteur SCoT, Conseil Régional			
						Travaux			✓	✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune		Agriculteurs	
													Chambre d'Agriculture			